

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Madame LEPERS DELEPIERRE, Conseillères
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2100354	RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON
Titre de l'affaire	Mme Céline T. et M. Raphaël B. demandent l'annulation de l'arrêté du 22 septembre 2020 n° 064 102 20 B0036 et AT n° 064 102 20 B0034 par lequel le maire de la commune de Bayonne a délivré un permis de construire valant autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public et valant permis de démolir en vue de la restructuration et de l'extension de la médiathèque centrale, 10 rue des Gouverneurs	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame T. ET B. Céline et Raphaël Monsieur B. Raphaël	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour) TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE	SELARL CABINET CAMBOT
02)	DOSSIER N° 2201716	RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON
Titre de l'affaire	Mme Sandy D. conteste le certificat d'urbanisme négatif n° CUB 064 524 21 P0005 délivré par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 27 juin 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Sandy	Maître LEPLAT Julien (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
03)	DOSSIER N° 2201829	RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON
Titre de l'affaire	La société ATC France demande l'annulation de la décision du Maire de la commune d'Igon du 7 juin 2022 s'opposant à la déclaration préalable de travaux n° DP 06427022N0010 portant construction d'une antenne-relais de radiotéléphonie mobile.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ATC FRANCE	Maître GENTILHOMME Michel (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'IGON	Maître LE CORNO Antonin (Cour)

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2302556 RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON

Titre de l'affaire L'association STOP MÉTHANISATION ESPOEY et autres demandent l'annulation de l'arrêté PC 064 216 23 P0005 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 03/08/2023 portant construction d'une unité de méthanisation agricole sur la commune d'ESPOEY.

Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	ASSOCIATION STOP MÉTHANISATION ESPOEY	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame B. Monique	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur B. Jean	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur B. Eric	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame B. Patricia	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur B. Stéphane	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame C. Myriam	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur M. Bryan	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame C. Annie	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur D. Rodolphe	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame D. Aurélie	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur D. Marc	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur E. Jean-Marie	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame E. Annie	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame L. Catherine	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur L. Gaël	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame L. Marjolaine	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur L. Pierre	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur M. Sylvio	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame P. Francine	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur P. Pierre	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Monsieur R. Christophe	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
	Madame S. Marya	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Jean-Luc Madame S. Dominique Monsieur S. Pierre Madame T. Marie-Claire Madame Q. Maryse	Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SAS AGRO 64 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT,	AARPI LEXION AVOCATS

05) **DOSSIER N° 2200039** **RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY**

Titre de l'affaire M. Andoni G. et M. André G. demandent l'annulation de la délibération de la commune d'Armendarits du 7 juillet 2021 portant suppression et aliénation de portion de plusieurs chemins ruraux (chemins ruraux Azerola et Etchemendy)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Andoni	Maître BARNECHE Fabienne (Cour)
Défendeur	Monsieur G.André COMMUNE D'ARMENDARITS	Maître BARNECHE Fabienne (Cour) SELARL REAU COCOYNACQ COLMET

06) **DOSSIER N° 2200576** **RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY**

Titre de l'affaire M. Thomas D. demande : - d'annuler la décision du 15/11/2021 du président de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine portant suspension de ses fonctions, ensemble la décision du 18 janvier 2022 portant révocation ; - enjoindre à la CCI de prononcer sa réintégration.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Thomas	SCPA MENDIBOURE CAZALET
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NOUVELLE-AQUITAINE	JAZOTTES & ASSOCIES

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2201787	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Franck D. demande l'annulation de la décision du 1er juin 2022 par laquelle la directrice des ressources humaines de la ville de Tarbes a refusé de procéder au paiement de la prime de fin d'année proratisée suite à sa démission, ensemble la décision du 8 juin 2022 par laquelle le président du CCAS de Tarbes a rejeté son recours gracieux contre cette décision.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Franck	Maître MARCEL Jean-William (Cour)
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TARBES	
08)	DOSSIER N° 2202125	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Geneviève S. saisit le tribunal d'un litige qui l'oppose à la Communauté de Communes Aure Louron pour le non-paiement d'heures de travail effectuées durant son contrat du 30/06/22 au 21/07/22.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. Geneviève Jeanne Lucie	Madame SALOR Geneviève Jeanne Lucie
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON	SCPA COUDEVILLE-LABAT-BERNAL
09)	DOSSIER N° 2202157	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Jean-Michel D. demande l'annulation de la décision implicite par laquelle la Commune de LESCAR a refusé de faire droit à sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 15 juin 2022 de repositionnement sur un poste de mécanicien et, par voie de conséquence, l'arrêté municipal du 05 juillet 2022, portant modification de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Jean-Michel	SCP CASADEBAIG & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LESCAR	Maître LE CORNO Antonin (Cour)

09 heures 00

10)

DOSSIER N° 2202847

RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY

Titre de l'affaire M. Franck G. demande l'annulation de l'arrêté du président du centre de gestion des Landes du 12 juillet 2022, portant "liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale par voie de promotion interne CDG 40", en tant qu'il ne retient pas sa candidature.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur G. Franck

Maître CHAMBERLAND-POULIN Lisanne (Cour)

Défendeur

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LANDES HMS ATLANTIQUE AVOCATS (Cour)

Arrêté le 17/04/2025

Le président du tribunal